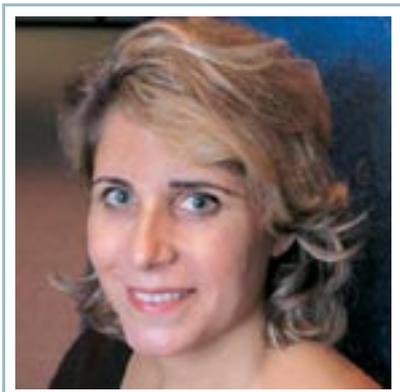


[LE DROIT ET L'INFORMATIQUE]

Les protections anticopie sur les DVD-Vidéo sont légales !

La cour de cassation estime, à la lumière de la directive européenne du 22 mai 2001, que la copie privée peut être exclue lorsqu'elle risque de porter un préjudice aux intérêts légitimes de l'auteur.

Maître Isabelle Pottier* , Micro Hebdo (n° 412), le 28/04/2006 à 07h00



Les arrêts se suivent et ne se ressemblent pas (*voir* Micro Hebdo, numéro 409) . La Cour de cassation vient de mettre un terme au débat sur la copie privée des DVD-Vidéo (cass. civ. 28/02/2006) en rejetant le raisonnement de la cour d'appel de Paris, qui avait condamné, pour comportement fautif, des sociétés productrices de films qui verrouillaient leurs DVD-Vidéo (*voir* Micro Hebdo, numéro 371).

La cour d'appel avait estimé que cette protection empêchait le consommateur d'exercer son droit à la copie à usage privé. La cour suprême rejette cette décision, considérant que la copie privée n'est pas un droit reconnu de manière absolue à l'usager, mais une « *exception* » qui doit être interprétée « à la lumière de la directive européenne » du 22 mai 2001, laquelle l'exclut lorsqu'elle risque de porter atteinte à l'exploitation de l'oeuvre et de causer un préjudice aux intérêts légitimes de l'auteur.

Or, « *dans le contexte de l'environnement numérique* », la Cour considère qu'une telle copie nuit à l'exploitation de l'oeuvre sous forme de DVD-Vidéo, qui génère « *des revenus nécessaires à l'amortissement des coûts de production* ».

Dans ce contexte, l'exception de copie privée « *ne peut faire obstacle à l'insertion dans les supports sur lesquels est reproduite une oeuvre protégée, de mesures de protection destinées à en empêcher la copie* ».

Les dispositifs de protection des DVD-Vidéo ne constituent donc pas une violation de l'exception de copie privée. Ils doivent néanmoins être signalés sur les jaquettes.

* *Avocate au cabinet Alain Bensoussan*

Prochaine chronique vendredi 12 mai

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.

© 1999-2007, 01net.

fermer